



## ***YACHT CLUB DE CANNES***

Port Palm Beach  
06400 – CANNES  
Tél : 04 93 43 05 90  
Fax : 04 93 43 28 87

# **AVIS DE COURSE** **DE** **L'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE DES** **« DRAGON »**

**Grade II de l'I.D.A**



# ***AFSI****d*





# AVIS DE COURSE

DE

## L'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE DES

### « DRAGON »

#### Grade II

**1/AUTORITE ORGANISATRICE :** YACHT CLUB DE CANNES sous l'égide de la Fédération Française de Voile, de l'A.F.SI.D et avec le concours de l'association Cannes Dragon International.

**2/ DATES ET LIEUX :**

Du 23 au 28 février 2010, sur le plan d'eau de CANNES en rade Est « Golfe Juan » ou en rade Ouest « Golfe de la Napoule ».

Les bateaux seront accueillis au Port Palm-Beach – Pointe de La Croisette.

**3/REGLES APPLICABLES :**

Les régates seront régies par :

- Les Règles telles que définies dans les Règles ISAF de Course à la Voile 2009/2012,
- Le présent Avis de Course, (Le programme de celui-ci ainsi que les horaires des courses du 2<sup>o</sup> jour pourront être modifiés)
- Les Instructions de Course.
- Les Règles de la Classe Internationale des DRAGON  
(Pour l'application de la Règle de Classe 13.10, il appartient, sous la seule responsabilité de chaque chef de bord engagé à « l'Open International de France 2010 » de s'assurer que le Dragon sur lequel il est engagé, répond aux exigences réglementaires, lui permettant de naviguer en course avec 4 personnes à bord – Voir en annexe le courrier des Affaires Maritimes à ce sujet)
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile ne s'appliqueront pas à l'exception de celles concernant les règles 60, 64.3, 68, 70.4, 78.1 et 90 qui sont annexées au présent Avis de Course
- Application de la règle de Classe 13.30 (limitation du poids d'équipage)
- En cas de conflit entre le texte de l'Avis de Course, et celui des Instructions de Course, il sera fait application de la Règle RCV 63.7
- En cas de conflit dans la traduction de tous les documents de course, le texte anglais prévaudra.**

**4/ DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participeront à cette manifestation entièrement à leurs propres risques et périls (voir la règle 4 des R.C.V.- Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

*Conformément à la LOI, les concurrents sont soumis à l'Article IV de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, ou à tout autre arrêté en vigueur le jour de l'épreuve.*



## **5 / PUBLICITE :**

Il sera fait application du "Règlement de publicité de la Fédération Française de Voile" conforme aux dernières dispositions du Code de Publicité ISAF - regulation 20.4.1.1.

Les concurrents devront arborer les pavillons publicitaires du ou des sponsors fournis par l'organisateur, avant, pendant et après les courses.

## **6/ ADMISSION :**

Cette compétition est ouverte à tout yacht de la Classe International des DRAGON, en règle avec leurs Associations Nationales. Une copie du Certificat de Jauge 2010 sera exigée.

## **7/INSCRIPTIONS**

### **a)Frais de dossier**

L'épreuve est ouverte aux 70 premiers Dragon inscrits et qui devront être en règle avec leur Classe et leur autorité nationale.

Aucune inscription ne sera prise en compte avant le règlement total des frais de dossier correspondants. Le montant des droits d'inscriptions complétés **avant le 11 Février 2010 sont de 360 Euros** incluant pour chaque bateau les frais de grutage, les frais de port pendant la durée de la manifestation, des invitations pour chaque concurrent engagé, aux cocktails et apéritifs, et au dîner du championnat

Le formulaire d'inscription doit être reçu au Yacht Club de Cannes avant le 11 février 2010. Passé ce délai l'acceptation des inscriptions tardives se fera à l'appréciation du comité organisateur. Une place de port ne pourra être garantie et les frais d'inscriptions seront **majorés à 450€**.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables et sont payables par virement bancaire à :

**HSBC FR Cannes - Agence Pont des Gâbres**

IBAN : FR76 3005 6002 1702 1754 3407 117 BIC : CCFRFRPP

**Seul le numéro ISAF sera pris en compte pour la mise à jour du classement IRL.**

Les skippers doivent s'enregistrer auprès de l'ISAF [www.isaf.org](http://www.isaf.org) et envoyer leur numéro auprès de l'IDA pour obtenir leur classement international - IRL@intdragon.org

## **8/ EQUIPAGES :**

Les listes d'équipages devront être déposées au secrétariat en même temps que les inscriptions. et Il sera demandé à chaque bateau inscrit la remise des documents suivants :

- Pour les français la licence fédérale 2010 devra obligatoirement avoir été visée par un médecin.
- Les étrangers devront présenter un certificat d'assurance "Responsabilité Civile" d'un montant de 1,5 Million d'Euros, ou son équivalent, pour l'épreuve, ou bien souscrire une licence de la Fédération Française de Voile
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.
- Tous les yachts engagés devront fournir un document délivré par une Association Nationale validant leur Certificat de Jauge.

## **9/ ARMEMENTS DE SECURITE :**

Outre les matériels obligatoires par la jauge des Dragon, tous les yachts devront impérativement avoir à leur bord la totalité des matériels de sécurité conformes à leur législation- voir la prescription fédérale française concernant la RCV 78.1 annexée au présent Avis de Course



## **10/ PARCOURS :**

Les parcours seront du type « BANANE / Aller-Retour ».

## **11/ CLASSEMENTS ET NOMBRE DE COURSES :**

Il sera fait application des RCV 2009-2012 système de points à minima.

Le nombre maximum de courses sera de 8.

Au delà de 4 courses validées le plus mauvais score dans la série pourra être retiré du classement final.

Trois courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

Le titre de CHAMPION NATIONAL des DRAGON sera décerné au premier Dragon français le mieux placé de l'épreuve.

## **12/ PENALITES :**

Modification de la règle RCV 44.2 (limitée à 1 tour)

## **13/LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

## **14/ PROGRAMME ET HORAIRES DES COURSES :**

### **a) Programme technique et administratif**

- Accueil des concurrents au port Palm-Beach (Y.C.CANNES) du 23 au 25 février 2010
- le 23 février 2010 à partir de 14 heures– Accueil des concurrents au secrétariat et remise des instructions de course, jusqu'au 25 février 2010 - 10 h 30 au plus tard.
- Grutages et jauge : à partir de 9 heures du 23 février au 25 février 10 h 30 heure limite
- La pesée des concurrents sera effectuée au moment de l'inscription selon l'application de la règle de classe 13.30.

### **b) Programme sportif**

- Jeudi 25 février 2010: A disposition du Comité de Course à 13 h. 00 en mer pour une ou plusieurs courses
- Le Vendredi 26 février, le Samedi 27 février & le Dimanche 28 février 2010: Les concurrents devront se tenir à disposition du Comité de Course à 10 h.00 à terre pour une ou plusieurs courses
- Dimanche 28 février : A partir de 17h 00 lecture du palmarès dès que possible après les décisions du jury.

## **15/ FESTIVITES :**

- Mercredi 24 février : Pot de bienvenue aux concurrents et à leurs accompagnateurs
- Vendredi 26 février : Soirée du championnat, 3 ou 4 tickets par bateau suivant la composition des équipages seront remis aux concurrents. Des tickets accompagnateurs seront à disposition moyennant une participation individuelle.
- Jeudi 25, Vendredi 26 & samedi 27 février : Collation à chaque retour de régates
- Dimanche 28 février : à partir de 17 h 00 : Apéritif de clôture du Championnat après la lecture des résultats.



## **16/ DROIT A L'IMAGE :**

En participant à Open International de France des DRAGON, tout concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'Open International de France 2010 le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative à ce Championnat, toute image de lui-même ou du bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée « Open International de France des DRAGON » à laquelle participe le concurrent.

## **17/COMMUNICATION RADIO**

La présence d'une VHF à bord sera autorisée, mais celle-ci devra être désactivée en course. En cas d'urgence seulement, les concurrents auront la possibilité de communiquer avec le Comité de Course et les services de sécurité en mer. Les numéros de téléphone liés à la sécurité en mer seront communiqués dans les Instructions de Course.

**Toute survenance d'un accident en mer et/ou de sauvetage doit en priorité et avant toute autre intervention être signalée au CROSSMED. (Canal 16)**

## **18 /HEBERGEMENT**

Office du tourisme:

Tel: + 33 (0)4 93 39 24 53

Fax: + 33 (0)4 92 99 84 23

Site internet : [www.cannes-on-line.com](http://www.cannes-on-line.com)

## **CORPS ARBITRAL**

**Président du Comité de Course / International Race Officer:  
Philippe FAURE**

**Président du Comité de protestation :  
Yves LEGLISE**

**Jauge : Sails mesurer :  
Jean-Nicolas BONDELATOF**

## **L'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE DES « DRAGON »**

**Est supporté par nos partenaires : PALM BEACH CASINO CANNES /  
GROUPE PARTOUCHE,  
Les assurances PANTAENIUS**



**le restaurant « La Plage »  
&**

**LE GROUPE DE PRESSE nice – matin**

**et par l'association Cannes Dragon International**

